

FEDERATION DES ASSOCIATIONS FRANCO-CHINOISES

法中友协联合会

Rôle et responsabilités du Bureau du Patrimoine de la Municipalité de Beijing

*Le voyage d'études de la FAFC, organisé fin 2008 à l'invitation de l'Association de Chine pour l'Amitié avec l'Etranger, avait pour thème : « **Chine moderne, Chine du futur** »*

*Après diverses visites à Shanghai et Guangzhou et de fructueux échanges avec plusieurs dirigeants de ces Municipalités, cette délégation, à l'occasion d'un bref passage à Beijing, a souhaité rencontrer les responsables du **Bureau du Patrimoine de la Municipalité de Beijing**. Cela lui a permis de mieux comprendre comment les Autorités tentaient de concilier modernisation du pays et conservation du patrimoine.*

Le Bureau de la gestion du Patrimoine culturel de Beijing (BPB) a été créé en 1978, donc au moment de la mise en œuvre de la nouvelle politique d'ouverture de la Chine initiée par Deng Xiao Ping.

Le Bureau a la charge de la protection et de la gestion du patrimoine de Beijing, de ses musées et du marché des œuvres d'art.

La politique de protection du patrimoine de Beijing est hiérarchisée. L'on compte :

- 6 sites classés au Patrimoine mondial,
- 98 sites classés au Patrimoine national,
- 324 sites classés au Patrimoine municipal,
- 506 sites classés au patrimoine des arrondissements et des Bourgs de la Municipalité autonome de Beijing.
- Au total, avec les sites secondaires, plus de 3500 lieux se trouvent ainsi placés sous la protection du BPB !

Sous l'autorité de l'Etat, la Municipalité de Beijing a dû établir un Plan d'Urbanisme qui a désigné 43 quartiers à protéger.

Pour restaurer ou construire, dans ces quartiers, des démarches administratives doivent être respectées et les projets sont soumis à l'autorité du Bureau National du Patrimoine.

La protection de 144 musées incombe ainsi au BPB. Ces musées, de diverses natures (Sciences et technique, Nature, Musées nationaux et privés...) présentent, chaque année 300 à 400 expositions provisoires et plus de 200 expositions permanentes qui accueillent plus de 30 millions de visiteurs.

Le contrôle du Marché des Antiquités qui incombe également au BPB concerne 57 magasins. En 2007, son chiffre d'affaires s'est établi à 10,3 milliards de yuans (soit à environ 1 milliard d'euros) ce qui représente 85% du marché national des seules Antiquités et un montant équivalent à celui de l'industrie des « *innovations culturelles* » (exemple : industrie des dessins animés...) ou, selon la terminologie britannique du « *Marché des produits culturels*. »

En vue d'assurer la préservation du Patrimoine urbain et de l'héritage culturel qu'il constitue, tout projet immobilier supérieur à 10 000m² est soumis à l'autorisation et au contrôle du « *Bureau des Affaires culturelles* » qui constitue une subdivision du BPB.

Président : Alain Labat. 2, rue Masaryk 69009 LYON. FRANCE. Tel/fax : (33) 04.78.83.54.84

**Secrétaire général : Alain Caporossi. 5C rue du Bougney 25000 BESANCON FRANCE
Tel : (33) 03.81.82.35.73. fax : (33) 03.81.82.28.83.**

www.chine-france.com

La protection des « Hutong » :

Le Directeur dudit Bureau des Affaires culturelles (BAC) indique à propos de ces « Hutong¹ » : « *malgré les efforts du Gouvernement municipal, il existe dans ce domaine, des insuffisances dans notre travail...* » Mais, il nous indique également que des efforts et des progrès considérables ont été accomplis, ce que, les commentaires internationaux oublient très souvent de mentionner. Les « *exemples cités par la presse internationale sont très anciens* » précise le Directeur du BAC et il nous rappelle que toutes les périodes de développement urbain rapide ont amené – dans un premier temps – des pratiques identiques, comme jadis à Paris...

Il convient également de préciser qu'après les épreuves de la semi-colonisation par les puissances occidentales, de l'invasion japonaise, de la guerre civile, et des débuts politiquement chaotiques de la RPC le pays subissait une arriération économique profonde. Beijing n'avait bénéficié d'aucune véritable transformation urbaine depuis plus d'un siècle ! 90% des maisons étaient gravement délabrées et devenues dangereuses pour leurs habitants, notamment en raison des infiltrations d'eau. Rappelons que les Chinois, jusqu'alors, n'avaient pas l'habitude de réaliser des constructions en pierres !

Les étapes de la rénovation urbaine :

On peut distinguer plusieurs étapes :

- A partir de la fin des années 1980 et du début des années 1990 :

Face au besoin impérieux d'améliorer l'habitat de la population lamentablement entassée et compte tenu du manque d'argent, les autorités qui mettent en œuvre la nouvelle politique « *d'ouverture* » sont amenées à encourager les Sociétés immobilières à mener promptement la politique de reconstruction... et ce fut – souvent – une politique de démolition / reconstruction.

Toutefois, il convient de préciser ici que, dès l'origine de cette étape – qui a concerné le centre de Beijing mais non son cœur historique – le souci de protéger les hutong a été présent : « *le bruit a été plus fort que la réalité.* » nous dit le Directeur du BAC. Cette étape a duré jusqu'au début des années 2000 et l'apparition de bâtiments dépassant les 9 mètres jadis autorisés par les empereurs, et des tours modernes a profondément changé l'allure de ces quartiers et désolé les nostalgiques des temps antérieurs !

- **2002 marque une nouvelle étape** dans la prise de conscience de la nécessité de mieux préserver le patrimoine urbain. La Municipalité de Beijing et le BAC travaillent, en liaison avec les promoteurs immobiliers, à définir de nouvelles pratiques. La prospection sur le terrain se développe... réflexions et conseils amènent à modifier des projets. En 2005, après enquête sur plus de 2000 sites, 1000 environ sont classés « *à protéger* » (l'extérieur seul de ces bâtiments est protégé) dont 500 avec « *interdiction de modifications.* » (l'intérieur et l'extérieur de ces bâtiments est alors protégé.)

Ainsi, l'on parvient à stopper les démolitions de ces sites « essentiels » et des règles strictes sont établies :

- dans le cœur historique de la ville (la « *Cité Impériale* » et la « *Cité Tartare* ») aucune construction ne doit dépasser les 9 mètres (3 étages), comme c'était la règle à l'époque impériale,
 - là où il n'existait pas de bâtiment, il est interdit d'en construire,
 - si l'on reconstruit une maison sans étage, elle doit l'être sans étage,
 - si l'on reconstruit une maison ancienne de plus de 3 étages elle doit être ramenée à 3 étages,
 - il est interdit de démolir l'ancien pour reconstruire ; seule la rénovation est acceptée, même pour des bâtiments non classés,
 - pour tous les travaux l'avis de « *l'Office d'urbanisme* » doit être recueilli puis une autorisation administrative délivrée. A l'ouest de « *l'Hôtel de Pékin* » un bâtiment administratif a dû être ramené de 5 à 3 étages ; de même pour un bâtiment construit au sud-ouest des Tours de la Cloche et du Tambour... La presse occidentale en a, du reste, rendu compte.
 - Mais, pourquoi continuer à construire dans ces quartiers ? Des permis de destruction avaient été délivrés, plusieurs années auparavant. Mais, en raison de l'inertie de certains projets immobiliers, les travaux n'étaient pas intervenus ! Alors, la Municipalité a demandé aux promoteurs de faire des efforts... mais elle n'a pas pu obtenir gain de cause dans tous les cas.
- **En 2005, une nouvelle méthode est adoptée :**
 - pour certaines parcelles, il n'est plus délivré aucun permis de construire,
 - pour les projets déjà lancés, il y a réexamen des permis de construire... ce qui a ralenti immédiatement le rythme des constructions et a entraîné l'arrêt de la moitié des projets déjà lancés (sur une centaine de sites), tandis que l'autre moitié a eu obligation de modifier ses plans,
 - cependant, demeurerait le problème de la nécessaire et coûteuse restauration des lieux insalubres (dont aucun promoteur ne voulait se charger.)

¹ *Hutong* ou « *ruelles* » formant les anciens quartiers. Ces *hutong* (du mongol « points d'eau ») sont souvent composés de « *siheyuan* » ou maisons à cours carrées.

- **Depuis 2007 :**
 - o C'est au gouvernement municipal qu'incombe la restauration des maisons dangereuses.
 - o En cas de restauration, les habitants sont déplacés pour la durée des travaux et avant leur retour sur place. On ne démolit pas (même les ajouts illégaux qu'ils avaient éventuellement réalisés) pour qu'ils retrouvent leurs modes de vie ! Cette démarche, avec mise aux normes de sécurité et nette amélioration du confort est en général bien accueillie par les intéressés.
 - o Mais avant de lancer ces restaurations, on commence par « *tâter le terrain* » et l'on demande aux habitants de choisir soit de revenir dans ces habitations rénovées (mais qui restent de faible superficie), soit de déménager en bénéficiant d'une subvention (variable en fonction des ressources) pour s'installer dans des habitations plus vastes et plus modernes mais plus éloignées du centre ville.
 - o Ceux qui étaient propriétaires, préfèrent en général « vendre au prix fort » et quitter ces quartiers qui restent d'un habitat ingrat, sinon insalubre.²
 - o Les locataires eux, peuvent soit être maintenus sur place à prix modéré, soit déménager dans des quartiers modernes et y bénéficier d'un habitat plus confortable.
 - o En ce qui concerne les « *maisons à cours carrées* » citées plus haut, quatre familles y vivent généralement... dans de piètres conditions (pour qui a eu l'occasion d'y rendre visite à des amis, comme l'auteur de ce texte, c'est généralement le moins que l'on puisse en dire !) Si une seule famille veut partir, mais pas les trois autres, on transforme alors la partie devenue libre pour améliorer les conditions de vie des trois autres familles.
 - o En 2007, un milliard de yuans a été alloué à cet effet (100 millions d'euros environ.) Cette somme a permis de rénover 50 *hutong* (ou « *ruelles* », en fait des quartiers) soit environ 1500 « *maisons à cours carrées*. » Ce programme a ainsi bénéficié à 22 500 personnes, mais qui ne disposeront toujours, à l'issue des travaux, que de moins de 10m² par personne !
Il s'agit alors d'un choix de vie et l'on retrouve la même problématique dans toutes les grandes métropoles : vivre en centre ville à l'étroit ou plus loin et plus au large !
- **L'amélioration des infrastructures est à la charge de la Municipalité :**
Égouts, électricité, eau courante dans chaque maison (et non plus robinet dans la cour commune), chauffage...
Dorénavant, le souci des économies d'énergie – problème récurrent en Chine – et le souci de protection de l'environnement (moindre combustion du charbon) sont présents : doubles vitrages, radiateurs électriques ou chauffage par le sol sont installés. Ces modes de chauffage, plus coûteux, sont partiellement subventionnés selon les revenus ou donnent droit à un tarif préférentiel pour la consommation d'électricité (grâce à une carte qui intègre cet élément) ; un tarif de nuit existe par ailleurs.
- **Les travaux de restauration doivent être effectués selon les consignes du Bureau de la gestion du Patrimoine culturel de Beijing.** A l'issue des travaux, une expertise intervient qui vérifie que l'aspect extérieur et le style de la maison rénovée ont bien été conservés.
Les experts de la protection du patrimoine sont assez satisfaits de ces nouvelles règles et pratiques.

Compte rendu établi, en décembre 2008, par Alain Caporossi, Secrétaire général de la Fédération des Associations Franco-Chinoises, président de l'Association Franc-Comtoise des Amitiés Franco-Chinoises.

² Dans le N° 945 de la revue « **Textes et documents pour la classe** » (publiée par le **Centre National de la Documentation Pédagogique**) de décembre 2007 et intitulé « **Les villes chinoises** » un article consacré à Beijing consiste en un interview, par **Pierre Gentelle** (Directeur de recherche émérite au CNRS) de **Jean-Luc Domenach** (Directeur de recherches au CERI (Centre d'études et de recherches internationales.)

A l'une des questions :

« *Existe-t-il un mécontentement latent de la population urbaine devant les mutations en cours ?* »

Jean-Luc Domenach, pourtant peu suspect de complaisance à l'égard des autorités chinoises, répond :

« *Il ne faut pas prendre ses désirs pour des réalités. La population urbaine peut être divisée grosso modo en trois parties : ceux qui sont victimes de la modernisation de la vieille ville, ceux qui en bénéficient et ceux qui regardent, parce qu'ils ne sont pas concernés. Je dois le dire avec force : les neuf dixièmes des expulsés du centre antique sont ravis de ce qui arrive. Ce n'est pas de la propagande. Il faut être un intellectuel vivant à Paris pour regretter l'insalubrité des ruelles (hutong), la vétusté des maisons basses à cour centrale, l'absence généralisée d'espace à vivre, la rareté des toilettes privées et la puanteur des publiques, le manque de salles d'eau. Bref, quand on propose à une famille de passer de 25 m² malcommodes à 70 m² avec toilettes, cuisine et le confort urbain, il n'y a pas photo. Seuls protestent ceux qui sont déjà bien logés ou qui sont manipulés. L'opinion publique, dans son ensemble, exprime une sorte de fatalisme bienheureux. Il fallait bien qu'un pouvoir municipal décide un jour de faire de Pékin une ville moderne. C'est l'analyse intellectuelle qui fait réfléchir à la déperdition culturelle d'une « harmonie » urbanistique périmée et à la disparition de lieux modestes mais emblématiques. »*